

Compte Rendu Commission des Finances

Mercredi 02 Mars 2022

Présents : Mmes Stéphanie SGIAROVELLO, Marie-Blanche DUPONT, Maryse GYBELS, Mrs Kevin GENGOUX, Jean Claude PIRET, Manuel COLOMINA.

Les membres de la commission procèdent à l'examen des différents points de l'ordre du jour.

1/ Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Maire présente le Rapport des Orientations Budgétaires pour 2022.

La Commission Finances prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022.

2/ Frais de fonctionnement des bâtiments communaux mis à disposition à la CCVPA en 2021

Madame SGIAROVELLO explique qu'il convient de refacturer à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardennes, les charges de fonctionnement des locaux culturels (Bibliothèque et Ludothèque) qui sont installés à l'intérieur de l'Hôtel de Ville et occupés par la CCVPA, et supportés directement par la Ville, pour l'année 2021.

Ces frais de fonctionnement s'élèvent à un montant de 5 567,92 € pour l'année 2021.

Avis favorable de la Commission Finances.

3/ Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité pour 2024

Considérant le projet de la collectivité de construire un terrain de tennis extérieur et un terrain multisports en face du Cosec,

Considérant le montant de ces travaux (estimatif de 99 049 € H.T.), Madame SGIAROVELLO propose de déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024 ».

Elle précise que si les subventions demandées ne sont pas obtenues, le projet ne se réalisera pas.

Avis favorable de la commission des finances.

4/ Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « soutien aux investissements sportifs »

Considérant le même projet, Madame SGIAROVELLO propose, également, de déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Région au titre du dispositif « soutien aux investissements sportifs ».

Avis favorable de la commission des finances.

5/ Versement avance de subvention de fonctionnement au Centre Socio-Culturel Aymon Lire

Considérant la demande du Centre Socio-Culturel Aymon Lire,

Afin de lui éviter des difficultés de trésorerie jusqu'au vote de l'attribution des subventions aux associations, Mme SGIAROVELLO propose de verser, au Centre Socio-Culturel, une première aide sur la subvention de fonctionnement 2022, d'un montant de 12 350 € correspondant à 50 % du montant accordé l'année dernière (24 700 €).

Avis favorable de la commission des finances.

6/ Dissimulation des réseaux électriques – Carrefour rue Baudin et rue de l'Egalité

En complément des travaux actuels Rue Jean Jaurès, Mme SGIAROVELLO propose de réaliser les travaux de dissimulation des réseaux électriques du Carrefour Rue Baudin, Rue de l'Egalité.

Le coût des travaux est estimé à 21 370.15 € HT.

Le montant de la participation de la ville s'élève à **13 890.59 € HT** (soit 12 822.08 € HT de travaux et 1 068.51 € HT de maîtrise d'œuvre).

Avis favorable de la commission des finances.

7/ Convention Comité de Quartiers

Mme SGIAROVELLO rappelle que le Comité de Quartier est un outil de participation original pour le développement de la démocratie de proximité. Il constitue un espace public pour les habitants pour leur permettre de dialoguer, de se concerter, et de débattre autour des questions et des problématiques liées à leur quartier. La démarche vise à améliorer leur propre cadre de vie.

La volonté de la commune de renforcer la démocratie participative se traduit par la mise en place de trois comités de quartier : Levrezy, Braux, Château-Renault/Vinaigrerie.

Elle rappelle, également, que la Ville a mandaté le Centre Socio-Culturel Aymon Lire pour apporter un appui méthodologique dans la mise en œuvre de ces 3 comités quartiers.

Une convention a été rédigée dans laquelle sont mentionnés, entre-autre :

L'objectif de la mission : Le Centre Socio-Culturel est mandaté pour l'appui technique et la coanimation des 3 comités de quartier : Braux, Levrezy, Château-Regnault/Vinaigrerie.

Les modalités de versement de la participation financière à cette action : Au titre de l'exercice 2022, le Centre Socio-Culturel Aymon Lire percevra un financement de 3 450 € pour la réalisation de la mission « Appui méthodologique pour la mise en œuvre des comités de quartier ».

Mme SGIAROVELLO propose de bien vouloir approuver cette convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de prévoir au Budget 2022 les crédits correspondants au versement de la participation financière.

Avis favorable de la commission des finances.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kevin GENGOUX', written in a cursive style.

Kevin GENGOUX